

Séance solennelle de l'Académie vétérinaire 2012
Discours du Président (Jeanne Brugère-Picoux)

Respectant sa tradition, l'Académie vétérinaire tient aujourd'hui sa séance solennelle bisannuelle. Cette séance est l'occasion de rapprocher pour, un bref instant, les membres des organismes avec lesquels elle est liée : bien évidemment, en tout premier lieu le Ministère chargé de l'Agriculture, mais aussi les représentants des autres académies, ceux des organisations professionnelles et particulièrement ceux de toute la profession vétérinaire.

Monsieur le Ministre chargé de l'Agriculture, vous êtes notre président d'honneur, ainsi que le précisent nos statuts. Je vous remercie d'avoir bien voulu nous consacrer un moment pour venir dialoguer avec nous sur l'activité et l'évolution actuelle de notre compagnie et pour que vous puissiez nous exprimer les points forts des options que prend le Ministère à l'égard de la profession vétérinaire.

Depuis une dizaine d'années, l'AVF est en plein renouvellement. Selon la formule de notre ancien Président, Claude Milhaud, l'Académie doit être « **la vitrine de la vétérinaire** ». Pour cela notre compagnie a pris comme option de s'ouvrir largement à l'ensemble des domaines dans lesquels interviennent les vétérinaires, et, bien évidemment de s'ouvrir aussi à la société. L'académie étant ouverte à toutes les activités, on ne sera pas surpris par la diversité des thèmes qui ont alimenté ses travaux. Une énumération de nos séances serait trop fastidieuse mais vous pourrez les consulter sur notre site informatique « académie vétérinaire » illustrant combien notre académie précède souvent l'actualité.

En premier lieu, nous sommes les « médecins des bêtes », pour toutes les espèces de rente, de compagnie, voire les espèces sauvages. Par exemple, notre journée en octobre 2011 sur les herpès-viroses a concerné la majorité des espèces animales, de l'huître au cheval ! Nous sommes aussi de ce fait très spécialisés en pathologie comparée et nous n'avons pas oublié aussi les herpès-viroses de l'Homme dans cette journée. D'ailleurs nous recevons aussi des médecins parmi nos membres.

Nous avons aussi participé à des séances bi-académiques comme par exemple, celle sur les toxi-infections alimentaires collectives il y a une semaine, ici-même, à l'Académie nationale de médecine ou, il y a quelques mois, sur l'animal sauvage réservoir de maladies pour les animaux domestiques et l'Homme avec l'Académie d'Agriculture de France. Nous avons même participé, il y a deux semaines, à une séance quadri-académique réunissant médecins, pharmaciens, agriculteurs et vétérinaires sur le sujet complexe de l'antibiorésistance. Cette réunion nous a permis de démontrer l'efficacité des vétérinaires du terrain, en particulier dans la filière porcine, appliquant le plan Ecoantibio, plan national de réduction des risques d'antibiorésistance, dirigé depuis 2010 par la DGAL qui vise à aboutir en 2017 à une réduction de 25% de l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire.

Les domaines d'intervention de l'AVF sont énumérés dans nos statuts. On peut les résumer en disant que tout ce qui concerne l'animal est un motif d'intérêt pour les vétérinaires et donc pour notre académie. L'origine de nos académiciens témoigne de notre diversité : cliniciens (qu'il s'agisse des animaux de compagnie ou des animaux de rente), vétérinaires de laboratoire de diagnostic et de recherche, administration, "responsables qualité" dans le domaine de l'agro-alimentaire, enseignants....etc.

Lorsqu'elle estime devoir informer son président d'Honneur, et les services qu'il a sous sa direction, ou encore lorsqu'il s'agit d'informer aussi la société, l'Académie fait des rapports et émet des avis.

Notre connaissance de la pathologie comparée nous a souvent aidés lors de l'émergence de nouvelles maladies où la notion de barrière d'espèce semble surtout connue des vétérinaires. Nos avis ont souvent devancé l'actualité mais ont surtout souligné nos préoccupations dans les domaines les plus variés comme le montrent les exemples suivants.

En 1990, soit 6 années avant la première crise dite de la vache folle en 1996, notre « avis sur le problème de **l'encéphalopathie spongiforme bovine** ou ESB » remis le 21 juin à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, soulignait que cette maladie « constituait une grave menace pour la santé animale » et, « *considérant qu'aucune étude ne permet pour l'instant d'affirmer que l'homme est insensible à l'agent transmissible* » souhaitait « *que le risque potentiel de zoonose soit examiné dans tous ses aspects et que la plus grande rigueur soit prise pour la surveillance des denrées d'origine bovine* ».

Après **l'interdiction des farines de viande** dans l'alimentation des animaux de production, nous avons aussi, en association avec l'Académie d'agriculture de France, remis le 6 avril 2001 un avis sur l'emploi de ces farines soulignant l'opportunité de leur réincorporation, encadrée réglementairement dans l'alimentation de certaines espèces. Maintenant que l'ESB est devenue à nouveau une maladie extrêmement rare, il n'est plus justifié d'une part de continuer à pratiquer des tests coûteux de détection à l'abattoir chez les bovins et d'autre part de continuer à interdire les protéines animales transformées dans l'alimentation d'espèces comme les poissons, les volailles et les porcs : si une carcasse est déclarée propre à la consommation humaine, ce qu'il en reste, c'est-à-dire le "cinquième quartier", peut être utilisé pour l'alimentation animale. On peut s'étonner que les écologistes ou les défenseurs de la bienveillance des animaux ne se soient pas émus que les porcs, omnivores, soient soumis à un régime obligatoirement végétalien depuis novembre 2000 ! En outre on arrêterait un gaspillage insensé de protéines d'excellente qualité qui sont d'ailleurs consommées en partie par nos animaux de compagnie, non soumis à cette interdiction puisque nous ne les consommons pas.

Le 24 avril 2003 nous avons émis un avis sur la **nécessité de maintenir le maillage territorial des laboratoires de diagnostic compétents dans le domaine vétérinaire**.

Le réseau vétérinaire RESAPATH existe grâce à ce maillage des laboratoires vétérinaires départementaux. Il fait partie, avec 16 autres réseaux de surveillance consacrés à la médecine humaine, de l'observatoire national de l'épidémiologie de la résistance bactérienne aux antibiotiques (ONERBA), mettant ainsi en commun des données humaines et animales de la résistance bactérienne.

Outre le fait que ces vétérinaires de laboratoire de diagnostic nous sont indispensables pour surveiller l'évolution de l'antibiorésistance, ils le sont aussi pour la surveillance des maladies animales émergentes. L'apparition en Europe il y a quelques années de la fièvre catarrhale ovine, puis l'année dernière du virus Schmallenberg, , témoigne de l'importance de maintenir une présence vétérinaire dans les laboratoires actuels de diagnostic.

C'est pourquoi ce fut une grande erreur de décider au ministère de la santé de ne plus laisser l'accès des vétérinaires au Diplôme d'Etudes Supérieures (DES) de Biologie Médicale qui s'est alors trouvé réservé aux médecins et aux pharmaciens [le motif indiqué pour justifier cette décision étant, (sans rire !), que les vétérinaires ne sont pas une profession de santé] . On ne trouve que ce que l'on cherche et pour chercher puis interpréter, il faut aussi être aussi un clinicien, donc un vétérinaire s'il s'agit d'une maladie animale. Il importe, comme le soulignent les recommandations de la réunion quadri-académique précitée sur l'antibiorésistance, de modifier rapidement les textes concernant le DES de biologie médicale pour ne pas aggraver

plus longtemps le désamorçage du recrutement vétérinaire dans les laboratoires départementaux.

Dans un autre avis, le 17 mars 2005, nous avons souligné les risques liés à l'infection des chauves-souris par les lyssavirus de la rage qui peut parfois se révéler mortelle pour l'Homme et les animaux en Europe. Ce fut le cas deux années plus tard en France pour un chat vendéen en novembre 2007.

D'autres avis ont concerné

- **la surveillance et la prophylaxie de l'influenza aviaire à virus hautement pathogène (le 2 février 2006)** où les vétérinaires ont été, à juste titre, moins alarmistes que l'OMS sur le risque de pandémie humaine lié au virus H5N1 de l'épizootie de peste aviaire et il faut rendre hommage ici à l'action menée à cette époque par le directeur de l'OIE, le Dr Bernard Vallat, qui a su démontrer qu'il valait mieux écouter les vétérinaires que les médecins quand il s'agissait d'une maladie animale.
- **la prévention des morsures de chien** (adopté le 8 février 2007) ;
- **la réglementation sanitaire des établissements mettant des animaux en contact avec le public (20 novembre 2008)**. En particulier pour prévenir un syndrome hémolytique et urémique extrêmement grave d'origine colibacillaire chez l'enfant âgé de moins de 6 ans qui peut être contaminé par contact avec des ruminants lors de visites de fermes pédagogiques ou de zoos
- **les conditions de bien-être des animaux lors des abattages rituels** (15 octobre 2009).
- **l'intégration de la recherche effectuée dans les Écoles nationales vétérinaires dans un ensemble rénové de la recherche vétérinaire** (2 avril 2009) ;
- **le cursus vétérinaire français (1er décembre 2011)**.

Enfin, nous avons remis en septembre dernier un rapport solidement étayé et accompagné d'un avis sur le thème de l'expérimentation animale. Ce travail avait été préparé par la commission « Homme-Animaux », sous la direction de Claude Milhaud. Depuis déjà de nombreuses années cette commission s'est impliquée dans toutes les questions qui résultent des préoccupations croissantes de la société pour la protection et le bien-être des animaux.

En 2011 le monde entier a célébré le 250^{ème} anniversaire de la création de la première école et du métier de vétérinaire. L'Académie regrette que la première école vétérinaire au monde ait abandonné son nom d'« école nationale vétérinaire de Lyon » (comme c'est le cas aussi pour l'école plus récente de Nantes). Et pourtant jamais le mot vétérinaire n'a été aussi important que pendant l'année 2011 où de nombreux pays ont fêté ce 250^{ème} anniversaire comme nous avons pu le constater au congrès national des vétérinaires américains en juillet 2011.

Enfin, revenant sur le point le plus fondamental stipulant que « le vétérinaire est le médecin des bêtes », on peut s'inquiéter des options qui ont été prises progressivement dans l'enseignement de base des écoles nationales vétérinaires françaises.

- l'enseignement de la médecine des animaux de compagnie est souvent devenu prioritaire avec des spécialistes par système (nerveux, digestifs, cardiaques, oculaire, etc...) pour une même espèce ;
- cette focalisation sur la pathologie individuelle des petits animaux s'est accompagnée de mesures visant à réduire l'enseignement de la clinique des animaux de ferme ainsi que l'enseignement d'hygiène alimentaire. Pour certains responsables, la clinique des animaux de la ferme n'avait plus d'intérêt, tout devait se régler par la zootechnie avec l'orientation « productions animales ». Il est évident que les crises sanitaires qui sont survenues par la suite ont démontré la grande erreur de cette stratégie.

- Enfin, on peut s'étonner de la faible part destinée à l'enseignement concernant les volailles dans nos écoles vétérinaires alors qu'il s'agira de la principale source protéique dans le monde dans les années à venir.

La clinique reste la spécificité du vétérinaire et l'expérience du clinicien restera toujours nécessaire. On deviendra de moins en moins empirique avec la nécessité d'une formation continue obligatoire comme l'exige la notion de médecine dite « factuelle » ou médecine fondée sur des preuves (*evidence-based medicine*). Cette démarche consiste à hiérarchiser les données afin de se fier aux preuves les plus sûres (en premier lieu-les rapports de synthèse et les méta-analyses) et à rejeter les arguments les moins acceptables. Elle présente ainsi l'avantage d'écarter les médecines alternatives (dites médecines douces) dont le développement est, paradoxalement à notre époque, en expansion. L'avenir d'une médecine vétérinaire qui se veut scientifique sera de suivre cette démarche rigoureuse et ceci doit être un objectif pour toutes ses branches.

En conclusion, les travaux de l'Académie comportent des actions d'information et surtout de réflexion sur les thèmes de la société concernant l'animal dans toutes ses utilisations et dans tous les rapports qu'il a avec l'Homme .

Comme les autres académies elle fait partie des seules structures capable d'exprimer, en toute indépendance et sans contrainte, une opinion fondée sur les données de la science. Elle pourrait même, en cas de besoin, faire preuve d'impertinence, si une entorse aux règles de courtoisie était le seul moyen de faire passer son message.

Avec cette profession de foi optimiste sur le bien-fondé de l'engagement des académiciens au service des valeurs qui sont les leurs, je vous remercie , Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs, et Chers Collègues, de votre bienveillante attention,